

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 11 FEVRIER 2021**

=====

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2021 – 14H00**

=====

L'an deux mille vingt et un, le 10 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 29 janvier 2021.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : MM. ROBERT et HANON, Mmes AIT CHIKHEBBIH et BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, MM. CUGIER, DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, M. OUDJANI, Mme NION, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, et DUCASTEL, Mme NEMETH.

**Etai<sup>ent</sup> excusés** : M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à M. LOURDEL, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à Mme BOURDON, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme GLEMBA, ayant donné pouvoir à Mme MEPHU, M. CHENIFINE ayant donné pouvoir à M. CECAK et Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Chérif OUDJANI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.